

Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes

Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1996. Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes - Actes du colloque d'Aranjuez, septembre 1994, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-1-3, 693 pages.

Famille, communauté et organismes publics : les réseaux de solidarité et d'intégration des jeunes originaires des pays méditerranéens*

Serge FELD et Altay MANÇO⁽¹⁾

G.R.E.S.P., Université de Liège, Belgique

1 - Les différents types de solidarités des immigrants

Ces dernières années, l'analyse démo-économique des migrations s'est orientée vers des voies d'investigation nouvelles. Antérieurement, l'approche économique s'élaborait autour des différentiels de revenus et l'approche démographique autour des écarts de croissance des populations des pays de départ et d'arrivée. La prise en compte du migrant dans son contexte familial permet de dépasser le simple calcul de l'optimisation des décisions individuelles et d'envisager l'ensemble du processus de décision caractérisé par des liens quasi contractuels qui reflètent le pouvoir de négociation des divers partenaires. Le migrant et sa famille sont engagés dans des liens volontaires et mutuellement profitables. La théorie du capital familial et des réseaux (network and kinship capital) permet d'explicitier les caractéristiques principales des modes de comportement des migrants, d'expliquer pour quelles raisons les nouveaux migrants sont soutenus par ceux qui les ont précédés et pourquoi ils ont avantage à assurer une proportion élevée de liens et de transactions entre eux (Stark, 1991). De même, les performances individuelles des migrants sur le marché du travail dépendent ainsi de la capacité de mobiliser ce capital familial et des bénéfices que chaque membre de la famille obtient en coopérant avec les autres.

Mais ce premier foyer de mobilisation de ressources pécuniaires, intellectuelles et sociales s'étend au delà de l'unité familiale élémentaire et englobe l'ensemble des relations de parenté et comprend le champ des relations privilégiées menées avec des acteurs de même origine que les migrants.

* Recherche financée par le programme en sciences sociales du SSTC.

⁽¹⁾ Professeur et chercheur, Groupe de Recherches Economique et Sociale sur la Population, Université de Liège (Belgique).

L'application de la théorie des réseaux aux phénomènes migratoires s'avère riche d'enseignement. Cependant, les définitions des différents concepts restent encore incertaines. Selon celle que l'on propose de retenir : « les réseaux de migrants sont constitués de liens interpersonnels qui relient les migrants, les anciens migrants et les non migrants des régions d'origine et de destination à travers des liens de parenté, d'amitié et de communauté d'origine commune. Ils accroissent les probabilités de mouvements internationaux parce qu'ils réduisent les coûts et les risques des déplacements et qu'ils accroissent le revenu net escompté de la migration. Les interrelations au sein des réseaux constituent une forme de capital social que les individus peuvent utiliser pour avoir accès à un emploi étranger » (Massey et al. 1993, p. 448).

Ces réseaux de parenté, d'amitié et de communauté réduisent les coûts directs, monétaires et psychiques des migrations internationales, font office de canaux d'informations, fournissent les mécanismes d'assurance et raccourcissent les procédures de recherche d'un emploi et donc les périodes de chômage. Leurs formes et leurs fonctions résultent essentiellement des types de migrations, des milieux socioculturels, des contextes politiques et des étapes des flux migratoires (Gurak et Caces, 1992).

Cette démarche fait l'objet de nombreuses investigations empiriques jusqu'à présent uniquement circonscrites à l'analyse des phénomènes d'émergence et de perpétuation des flux migratoires, de leur ampleur, de leur direction, de leur perpétuation ainsi que des modalités d'adaptation des primo-migrants.

La fonction et l'articulation d'un système de réseaux n'apparaît guère dans les recherches actuelles concernant le processus d'intégration à long terme des individus de la « deuxième génération ».

C'est une première tentative visant à développer cette problématique qui est présentée dans cet article. On s'efforce de situer l'importance et le rôle d'un ensemble de pratiques de solidarités disponibles sous diverses modalités par les jeunes issus de l'immigration. Celles-ci fonctionnent dans un champ de pratiques informelles situées entre les deux types de structures beaucoup plus institutionnalisées que sont, d'une part, les liens de parenté et, d'autre part, les procédures officielles de solidarités mises en place par les organismes d'action sociale des pays d'accueil. L'intégration des jeunes de la « deuxième génération » se réalise grâce à la mobilisation de l'éventail des ressources dont l'étendue résulte à la fois de l'origine des migrants, de leur histoire migratoire et de la place assignée aux étrangers dans le pays d'accueil.

2 - L'activation des liens et stratégies de la « deuxième génération » en Belgique

Le choix entre les diverses instances : famille, communauté d'origine, marché et Pouvoirs Publics, dépend d'abord de la nature et de la qualité du capital social des jeunes, mais aussi des politiques migratoires des pays d'accueil. Ainsi, convient-il de rappeler la distinction, en Europe, entre le modèle basé sur l'organisation des minorités ethniques au

Royaume Uni, celui de l'organisation en communautés de l'Allemagne et le modèle d'intégration français (Dubet, 1993).

La situation en Belgique francophone se rapproche largement de celle de la France. Elle se caractérise, par ailleurs, par une très grande diversité de sources d'immigration au cours des 50 dernières années. Le terrain d'investigation est donc particulièrement favorable à une analyse différenciée des comportements des jeunes issus de l'immigration à diverses époques et représentant presque l'ensemble du continuum des pays méditerranéens.

On isole donc parmi les jeunes et les familles d'origine méditerranéenne installés en Belgique francophone, deux grands champs de rapports de solidarité. Le *premier* table sur une forte cohésion familiale et communautaire. L'importance de l'entourage familial ou communautaire et de la fréquentation d'associations ou de groupements en vue de l'installation et de la mobilité sociale des migrants, notamment via l'essor d'activités commerciales, est bien documentée (Boubakri, 1985; Dumon, 1989; Waldinger et al., 1989; Zeroulou, 1985).

La *seconde* est davantage insérée dans les structures sociales ou associatives instituées par le pays d'accueil (syndicats, mutuelles, structures de formation et d'orientation professionnelles).

Existe-t-il des stratégies particulières de participation sociale caractéristiques de certains groupes nationaux d'immigrés ? Peut-on en évaluer les effets sur les modalités de l'insertion socioprofessionnelle et de la réussite scolaire ?

Dans les stratégies axées sur le groupe d'origine, on peut relever une préférence pour les pairs et conjoints de même origine, la fréquentation d'associations culturelles ou religieuses propres à leur communauté, les avantages de réseaux d'aide ou d'embauche générés par la famille ou des relations et concrétisées, dans de nombreux cas, par un employeur de la même origine nationale, et aussi par une faible maîtrise de la langue française, etc.

Dans la seconde stratégie, les choix privilégiant des stratégies davantage socialisées aux structures du pays de résidence devraient mettre en lumière une plus grande présence dans des organisations syndicales, sociales, culturelles et politiques du pays d'accueil. Ces individus préféreraient des pairs et conjoints autochtones et développeraient une plus ample maîtrise du français. Cependant, il serait illusoire d'escompter une trop nette polarisation entre ces deux schémas de participation en Belgique, pays caractérisé par la puissance de ses réseaux de solidarité, tels que les syndicats, et pour l'étendue de sa couverture sociale (l'affiliation aux mutuelles est obligatoire).

3 - Approche méthodologique et présentation des données

Les données résultent d'une analyse des correspondances sur la base d'une enquête (Manço, 1991; 1992) sur un échantillon représentatif de 1000 jeunes issus de l'immigration. Ces jeunes sont représentatifs de la population étrangère de 16 à 26 ans vivant en Belgique francophone. 28 % sont âgés de 16 à 18 ans, 28 % ont 19 à 21 ans, les autres de 22 à 26 ans. 51 % sont des hommes. 55 % sont actifs et le solde est essentiellement composé de jeunes encore scolarisés. Choisis dans 32 municipalités désignées de manière aléatoire (46 % ont été rencontrés à Bruxelles et le reste en Wallonie), la dispersion par nationalités reflète la distribution des étrangers dans les entités retenues : au total, 33 % d'Italiens, 19 % de Maghrébins, 10 % d'Espagnols, Grecs ou Portugais, 9 % de Turcs et 5 % d'entre eux ayant acquis la nationalité belge. Les 19 % d'« autres C.E.E. » (essentiellement des Français) et les 6 % de sujets appartenant à d'« autres nationalités non européennes » complètent l'échantillon.

L'étape préliminaire consiste à produire un tableau général de la situation d'insertion scolaire et socioprofessionnelle et de la confronter avec les modes de participation sociale et de solidarité privilégiée.

Un *premier axe* obtenu par l'analyse des correspondances (graphique 1) ordonne l'échantillon selon l'efficiencia scolaire. Le *deuxième axe* polarise les jeunes travailleurs économiquement insérés, c'est-à-dire disposant de revenus élevés, de contrats d'emploi, d'un statut d'indépendant, d'employé ou de cadre, par comparaison à d'autres aux opportunités économiques davantage limitées : ouvriers, manoeuvres, intérimaires.

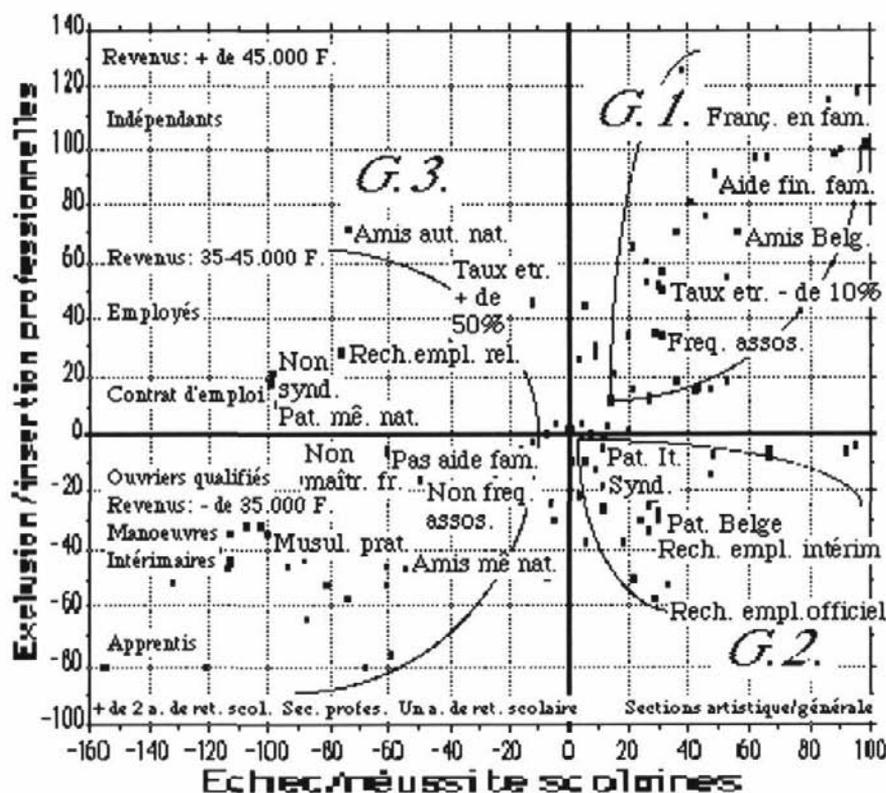
Le croisement de ces deux axes permet d'identifier l'existence de trois groupes qui se partagent inégalement l'échantillon des jeunes originaires des pays méditerranéens.

Un *premier groupe (G.1.)* est saturé par des jeunes *Espagnols, Grecs* ou *Français*. Issus de familles à haut profil de formation, ils bénéficient d'un encadrement économique favorable. Ils ont atteint des niveaux de scolarité élevés, eu égard au reste de l'échantillon, et font également preuve d'une insertion économique relativement positive.

Un *deuxième groupe (G.2.)* comprend des *Italiens*. Bien qu'ayant réussi une certaine insertion scolaire, ces jeunes sont en mal d'intégration économique. Ils accusent notamment un taux de chômage important.

Un *dernier groupe (G.3.)* est essentiellement composé de jeunes *Turcs* ou *Maghrébins*. Ils se caractérisent par une scolarisation insuffisante et une situation économique difficile. Ces jeunes héritent, en fait, de la situation défavorable de leurs parents. Dans ce groupe, certains individus semblent cependant bénéficier d'une mobilité ascendante grâce à l'exercice d'une activité commerciale.

On examine une douzaine d'indicateurs de participation socioculturelle et de solidarité familiale tels que : choix du lieu d'installation, choix des pairs, maîtrise du français, fréquentation d'associations, importance d'une aide familiale scolaire ou financière, modèles de nuptialité, nationalité de l'employeur, démarches de recherche d'emploi, degré de syndicalisation, intensité du sentiment religieux.



GRAPHIQUE 1 - RESEAUX DE SOLIDARITE SELON L'INSERTION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (NUAGE DES MODALITES ACTIVES EN ECARTS-TYPES X100)

Ces indicateurs s'articulent à la typologie présentée et proposent une troisième clé de lecture. Leur introduction permet d'identifier et d'évaluer les liens entre les modalités scolaires ou économiques et les réseaux familiaux ou sociaux que les uns et les autres semblent privilégier.

4 - Indicateurs d'insertion, de participation et de solidarité

4.1. Aspects socioculturels

Les Turcs et les Maghrébins sont largement surreprésentés parmi les jeunes qui fréquentent des amis de même nationalité. Par contre, les Européens du Sud entretiennent des liens avec des personnes de toutes nationalités; les « Autres-C.E.E. » et Belges par acquisition de la nationalité privilégient en majorité les rapports avec les autochtones. Les jeunes nés en Belgique choisissent un milieu cosmopolite alors que ceux nés à l'étranger s'isolent au sein d'un groupe de la même nationalité. L'âge est un facteur qui influence également le choix des amis : les plus jeunes sont davantage attirés par des groupes pluri-culturels. De manière assez surprenante, les plus âgés fréquentent principalement des Belges. Les individus préférant rester au sein de leur groupe culturel sont issus des familles les plus nombreuses et - ce n'est pas le moindre des paradoxes - la moitié de ceux qui épousent des Belges se recrutent également dans ce même groupe ! Les jeunes préférant la compagnie de compagnons de même de nationalité semblent être surreprésentés à Bruxelles : cette distribution particulière est bien sûr liée au groupe majoritaire dans la capitale, à savoir les Maghrébins. Les femmes sont plus nombreuses à fréquenter les autochtones. Elles ne sont pas installées dans des quartiers à fort taux d'étrangers. Ces individus fréquentent également les associations plus massivement que les autres catégories.

Le type et le niveau d'études constituent le tremplin d'une insertion socioculturelle et le choix des pairs se révèle largement lié aux capacités linguistiques dans la langue française. A la fois une cause et une conséquence des choix de compagnons, la maîtrise du français est aussi liée à l'origine du jeune, au niveau et à la qualité de sa formation et à la date de son immigration en Belgique.

Le tableau 1 montre que la majorité des jeunes fréquentant les autochtones suivent l'orientation « générale » des études secondaires. Par contre, la moitié de ceux préférant la compagnie de leurs nationaux suivent les sections « professionnelles » ne permettant pas l'accès à l'enseignement supérieur.

TABLEAU 1 - PREFERENCE DES PAIRS ET SECTION D'ETUDES EN SECONDAIRE (EN %)

Nationalité principale des pairs	« Amis belges »	« De même nationalité »	« D'autres nationalités étrangères »	« De toute nationalité »	Total
Enseignement professionnel	12	47	31	28	29
Technique	23	21	22	21	22
Général	60	32	40	49	47
Artistique	5	1	7	2	2
Total	100	100	100	100	100

L'intensité et la diversité des interrelations avec soit des Belges, soit des pairs de même origine, est fortement corrélée avec les statuts professionnels et le niveau d'éducation. Les étudiants recherchent les contacts de groupes pluri-culturels; les travailleurs sont surreprésentés au sein de groupes qui fréquentent de préférence des Belges, les autres catégories, les chômeurs et les ménagères entretiennent (pour plus de 33 %) principalement des contacts avec leurs nationaux.

Les jeunes qui entretiennent des relations plus nombreuses avec des pairs belges sont moins atteints par le chômage et disposent de salaires plus élevés que les autres. Ce sont principalement des travailleurs non-qualifiés qui choisissent en majorité des pairs de leur nationalité. Par contre, plus de la moitié de ces jeunes travailleurs estiment leur insertion professionnelle satisfaisante et encourageante pour l'avenir⁽²⁾. On constate également une certaine évolution liée à l'ancienneté de l'installation de la famille : ainsi, le choix des pairs qui se porte essentiellement sur des personnes de la même nationalité est un comportement qui tend à disparaître au fur et à mesure que l'on remonte la succession des générations issues de l'immigration.

Dans l'ensemble, 44 % de ces jeunes prennent part, à de multiples titres, aux activités d'associations ou de groupements d'ordre divers; la majorité d'entre eux se caractérisent par une participation fréquente. Les plus nombreux à participer aux activités d'une association ou d'un club d'ordre culturel, sportif, religieux ou d'entraide sont les Européens du Sud (47 à 53 %). Les groupes d'origine musulmane manifestent une tendance beaucoup plus faible à ce type d'activité (25 % à 39 %). Les plus jeunes sont plus enclins que d'autres à prendre part à ce genre d'actions. Si la taille des familles ne semble pas influencer la fréquentation d'associations, plus de la moitié des hommes, contre moins du tiers des femmes, participent à la vie d'un groupement. Les étudiants sont les plus nombreux à fréquenter des groupements culturels ou autres. La non participation massive à la vie associative émane des ménagères (83 %) et des allocataires sociaux (67 %). Les chômeurs de longue durée, en particulier, apparaissent comme très faiblement associés à ce type de réseaux sociaux (tableau 2)⁽³⁾. Cette tendance est tout à fait similaire à celle que l'on constate en général parmi les populations non immigrées en chômage; le fait de se trouver exclu du marché du travail isole ces travailleurs qui, malgré la plus grande quantité de temps disponible, renoncent à collaborer à des associations contrairement aux autres qui conservent une activité professionnelle.

(2) Ces sentiments traduisent une situation exactement opposée à celle qu'on a observée parmi ceux fréquentant les Belges. Il est vraisemblable que ces deux groupes de jeunes, produits de formations socio-culturelles très différentes, aient des niveaux d'aspiration également différents.

(3) Sur la longue durée, la participation des étrangers à des structures socio-culturelles et politiques du pays d'accueil trace une évolution qui va de l'« indifférence » à l'« insertion ». Ainsi, les jeunes de la troisième génération ont un taux de participation à la vie associative nettement supérieur à celui observé dans l'échantillon global.

TABLEAU 2 - FREQUENTATION D'ASSOCIATIONS ET DUREE DU CHOMAGE (EN %)

Fréquentation d'associations	Non actifs	Non chômeurs	Au chômage depuis - de 5 mois	Au chômage depuis 6 à 17 mois	Au chômage depuis + de 18 mois	Total
Non	51	54	64	70	71	55
Oui	49	46	36	30	29	45
Total	100	100	100	100	100	100

4.2. Constitution des familles et solidarité entre générations

Comment les parents, immigrés de la première génération, répartissent-ils le capital financier et humain disponible afin de maximiser l'intégration de leurs enfants ? Plus de 38 % des jeunes qui n'habitent plus avec leurs parents ont effectivement reçu des aides de diverses natures. Dans 76 % des cas, celle-ci est essentiellement financière.

De plus, 53 % des jeunes étrangers affirment avoir bénéficié du soutien de leur famille pour le travail scolaire. Les plus nombreux à avoir obtenu un soutien de ce type sont les Européens du Sud.

La majorité des mariages se conclut entre partenaires de la même nationalité. La prise en considération des mariages dits « traditionnels » permet d'identifier les stratégies à visées conservatrices. Par contre, il apparaît raisonnable de considérer l'union avec un conjoint belge comme un indicateur d'assimilation culturelle. La proportion de titulaires de diplômes de fin d'études secondaires est beaucoup plus élevée parmi les individus mariés avec un(e) Belge. Cette proportion est de moins d'un tiers pour les jeunes mariés à un partenaire de la même nationalité. De manière plus précise, 52 % des individus mariés avec un(e) Belge ont suivi des filières de formation générale, en revanche, les jeunes mariés avec un(e) compatriote ont suivi une filière professionnelle.

Une certaine réussite scolaire accroît la propension à choisir un conjoint autochtone⁽⁴⁾. On constate une forte relation entre la situation économique des jeunes travailleurs étrangers et le choix de la nationalité du conjoint, ceux jouissant des situations les plus favorables expriment une préférence pour les unions mixtes. Parmi les actifs qui ont constitué des couples « mixtes » (Belge-étranger), 45 % n'ont jamais chômé; pour les couples homogames, cette tendance s'inverse : 43 % ont chômé plus de six mois. Un double phénomène est probablement en jeu; il est possible que le choix d'une union « mixte » favorise, dans une certaine mesure, l'insertion professionnelle (nouvelles possibilités de rencontres et de soutien familial), inversement, il est raisonnable d'admettre que, dans la plupart des cas, c'est plutôt l'insertion qui rend possible ces mariages.

⁽⁴⁾ On constate que 41 % des sujets mariés avec une personne de leur nationalité habitent dans des communes avec plus de 30 % d'étrangers. Seulement 20 % des jeunes ayant épousé un(e) Belge sont installés dans ce type de contexte.

4.3. Relations sur le marché du travail

On relèvera 3 indicateurs : la nationalité de l'employeur, les procédures de recherche d'un premier emploi et l'affiliation syndicale.

Près de 65 % des jeunes présents sur le marché du travail ont un employeur de nationalité belge, 25 % un employeur d'origine européenne, dont près de la moitié d'Italiens, et 10 % ont un employeur non européen. Généralement, plus d'un jeune travailleur étranger sur cinq travaille chez un employeur de sa nationalité. Les catégories qui ont un rapport provisoire avec l'emploi, telles que les étudiants, les saisonniers ou les intérimaires ou encore les travailleurs sans contrat, sont pour une part importante embauchés par des employeurs étrangers originaires de la C.E.E. Cette constatation corrobore l'impression que les employeurs étrangers (chefs d'entreprise, indépendants, commerçants) privilégient une main-d'oeuvre provisoire, flexible, peu qualifiée et moins onéreuse. Les jeunes d'origine turque sont pour moitié embauchés par ces employeurs étrangers. Quant aux Espagnols, Grecs, Maghrébins et Belges naturalisés, ils sont en majorité employés par des employeurs autochtones. L'embauche des plus jeunes semble se faire en majorité auprès d'employeurs étrangers; les autres groupes d'âges connaissent une surreprésentation d'employeurs belges. Les hommes sont davantage embauchés par des non Belges que les femmes. Enfin, les jeunes employés par des étrangers habitent majoritairement Bruxelles et le Hainaut.

Les jeunes à la recherche d'un emploi choisissent dans un cas sur cinq de contacter directement des employeurs. 15 % répondent aux (et/ou placent des) petites annonces. 12 % recourent à l'aide de leurs relations personnelles ou familiales. 10 % font simplement confiance aux organismes officiels de placement. Certains ont recours aux compagnies d'intérim et, d'autres encore, combinent diverses démarches. Les contacts directs avec les éventuels employeurs et les relations personnelles constituent les méthodes les plus efficaces : cela implique une certaine inscription dans des réseaux sociaux. Les structures formelles comme les agences d'intérim ou les bureaux publics de placement semblent avoir une efficacité toute relative : elles drainent surtout une population insuffisamment insérée. Ainsi, 54 % des jeunes en contact avec les organismes d'intérim ont moins de 21 ans. Les plus âgés semblent, par contre, privilégier les contacts directs. Les ressortissants européens semblent également plus se référer à leurs relations, à des contacts spontanés ou encore à des annonces de journaux. Les Turcs et les Maghrébins, outre les contacts spontanés, semblent recourir aux services des compagnies d'intérim ou des organismes de l'Etat. Les jeunes arrivés les plus récemment en Belgique ont plus recours aux services formalisés. Les autres privilégient les méthodes dépendant d'initiatives personnelles telles que les annonces ou les contacts.

Le degré de *syndicalisation* est également illustratif de la participation aux divers réseaux de solidarité. Globalement, les étrangers représentent 10 % des syndiqués en Belgique⁽⁵⁾. D'après l'enquête, les jeunes syndiqués représentent 44 % de l'échantillon des actifs.

⁽⁵⁾ Si ce taux est proportionnel à la présence des étrangers dans la population générale, à peine 6 % des candidats aux conseils d'entreprise et 4 % des élus sont d'origine étrangère. La situation est encore plus

TABLEAU 3 - SYNDICALISATION ET NATIONALITE (EN %)

Synd. des actifs	Italiens	Belges naturalisés	Espagnols, Grecs, Portugais	Français	Turcs	Maghrébins	Autres	Total
Non	35	56	60	61	70	75	77	56
Oui	65	44	40	39	30	25	23	44
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Il s'agit d'une proportion importante, mais une analyse plus approfondie montre qu'il s'agit essentiellement de jeunes de plus de 22 ans, installés dans le Hainaut. Il s'agit donc de jeunes Italiens embauchés dans l'industrie (sidérurgie, assemblage) en tant qu'ouvriers qualifiés (tableau 3). Les travailleurs sous-qualifiés, tributaires d'emplois « secondaires » et dont le niveau de rémunération est très bas sont très faiblement syndiqués. Il en va de même pour les travailleurs à haut profil de formation qui occupent des emplois à rémunération élevée dans la région bruxelloise. Les chômeurs de longue durée (Wallonie) constituent une seconde catégorie de jeunes massivement syndiqués. De ces profils, il ressort que les jeunes qui adhèrent à un syndicat sont surtout issus des vagues migratoires déjà anciennes, à forte tradition de culture ouvrière.

Les syndicats réussissent surtout à s'allier les membres d'une classe ouvrière stabilisée, intermédiaire entre deux groupes situés aux extrêmes sur l'axe insertion/exclusion. En effet, les « nouveau venus » (Turcs, Maghrébins, mais aussi certains groupes originaires du Nord de la C.E.E.) qui occupent, soit des emplois peu valorisants et peu sûrs, soit des postes de haute qualification à revenu élevé, ne sont guère impliqués dans des activités syndicales.

5 - Profils d'intégration et modèles de solidarités

Une nette polarisation est perceptible entre les modes de participation sociale et d'entraide utilisés par les groupes de niveaux d'insertion scolaire et professionnelle contrastés. Les jeunes Européens (G.1., graphique 1) privilégient les contacts avec des compagnons belges, fréquentent régulièrement des associations et des clubs sportifs. Présents en Belgique depuis plus de 20 ans, ils utilisent le français dans leurs rapports familiaux. La majorité d'entre eux bénéficient d'une aide notamment financière de leurs familles.

déséquilibrée chez les jeunes étrangers syndiqués de moins de 25 ans : ceux-ci représentent 1 % des syndiqués du pays. 0,5 % des candidats aux conseils d'entreprise furent, aux dernières élections sociales, des jeunes étrangers et à peine 0,3 % des délégués élus étaient des étrangers de moins de 25 ans. Cet exemple montre bien le niveau encore parcellaire de l'insertion socio-politique des jeunes d'origine étrangère.

Par contre, les jeunes musulmans (G.3.) vivent dans des municipalités où le taux d'immigrants avoisine les 40 % et fréquentent des pairs de la même origine; ils connaissent d'évidentes difficultés dans la maîtrise de la langue française. Leurs parents, également à faible éducation et bas niveau de revenu, ne sont pas en mesure de les soutenir efficacement dans leurs efforts de réussite scolaire, ni dans leurs tentatives d'insertion professionnelle. Ces familles se caractérisent aussi par une forte observance des pratiques religieuses. Elles n'ont pas eu accès à la propriété d'un logement dans le pays d'installation. Les jeunes situés dans le groupe G.3 ne sont pas syndiqués et leurs employeurs sont de leur nationalité. Les méthodes de recherche d'emploi qu'ils développent impliquent beaucoup plus la mobilisation des connaissances ou des canaux communautaires que l'utilisation des institutions du pays d'accueil. Dans ce groupe, un nombre restreint de jeunes, semblent cependant réussir une ascension sociale grâce à une activité commerciale. Il convient de souligner que ces jeunes qui « réussissent contre toute attente » mobilisent des réseaux multiples impliquant à la fois les membres de leur famille, de leur communauté et des personnes extérieures à cette communauté, ainsi que le soutien d'associations ou de groupements (Feld et Manço, 1994).

Les jeunes Italiens (G.2.) sont, quant à eux, issus de familles installées en Belgique depuis longtemps. En général, ils sont engagés par des employeurs de même origine. Un grand nombre d'entre eux sont à la recherche d'un emploi et, à cette fin, ils privilégient dans leurs démarches ses structures formelles et publiques. Un nombre important de ces jeunes sont syndiqués.

6 - Conclusions : une multiplicité de réseaux sociaux

Les jeunes d'origine méditerranéenne rencontrent des difficultés et des discriminations qui les amènent à investir dans des réseaux de solidarités familiale et communautaire. Les « institutions » immigrées formelles ou informelles actualisent les contours de la communauté transplantée (Waldinger et al., 1990). Ces structures communautaires ou commerciales donnent aux immigrants un avantage : elles permettent au groupe la survie économique. L'anomie dans laquelle des migrants isolés auraient pu tomber, les aurait sans doute placés dans une situation défavorable sur le marché du travail⁽⁶⁾. Les liens communautaires s'enracinent dans l'expérience migratoire : le processus d'immigration sélectionne des personnes intégrées à des réseaux de filiation. La tendance des migrants à évoluer sous les auspices de compatriotes déjà installés crée les interdépendances et les flux d'informations. Tous ces facteurs concourent à créer une

(6) Les entrepreneurs étrangers ont besoin de mobiliser des ressources peu abondantes et d'activer les liens familiaux, culturels, voire affectifs pour pouvoir se lancer dans les affaires (Feld et al., 1993). On constate que moins l'entrepreneur a de possibilités d'accès au crédit et à l'assistance technique, c'est-à-dire moins il dispose de ressources externes-formelles, plus il se sert de ses liens familiaux et communautaires. Ce constat est surtout apparent dans le contexte nord-américain, mais se vérifie aussi sous une forme plus atténuée dans les sociétés européennes, où l'immigré tente de mobiliser, tant des ressources « internes » (prêts personnels, familiaux-aidants...), qu'« externes » (crédits aux chômeurs, à la reconversion).

grande densité de relations à l'intérieur des communautés immigrées. Ces relations finissent pourtant par s'affaiblir lorsque les membres de la communauté acquièrent une connaissance suffisante de la langue et des institutions du pays d'accueil (Waldinger et al., 1990).

Il apparaît que plusieurs facteurs déterminent les modalités et l'intensité du degré de participation sociale des jeunes d'origine étrangère installés en Belgique. Parmi ceux-ci, les possibilités économiques et socioculturelles des familles déterminent dans une certaine mesure les activités et les préférences des étrangers pour certaines modalités (fréquentation de clubs, d'écoles) ou réseaux (amis de nationalités diverses). Les familles et le groupe disposent d'une marge de liberté qu'ils peuvent manipuler à des fins d'ascension sociale (Zeroulou, 1985). C'est ce qui semble s'être produit dans le cas notamment d'un petit groupe d'individus insérés contre toute prévision (cf. G.3.). Dans ce cas, une solidarité de type familiale-communautaire-amicale (emploi trouvé grâce à des familiers, patron de la même nationalité, travail indépendant, aide de partenaires de toutes origines) semble avoir été plus efficace qu'une solidarité plus générale, mais aussi plus impersonnelle et bureaucratisée (syndicats, office de l'emploi). L'analyse montre cependant que des stratégies communautaires et familiales d'insertion professionnelle n'excluent nullement d'autres voies de participation plus institutionnelles. D'autant plus que les membres des groupes G.2. et G.3. qui apparaissent les plus efficaces en terme d'ascension professionnelle et de réussite scolaire sont précisément ceux qui combinent ressources « internes » et « externes », amis de même origine et autochtones. De plus, il serait inexact de prétendre que seuls les groupes immigrés les plus marginalisés ont recours à des réseaux « familiaux-communautaires ». On constate que seules les familles relativement aisées (G.1.) sont capables de soutenir l'effort d'ascension de leurs jeunes. En outre, le lieu d'installation et son contexte socio-économique et associatif a naturellement une influence sur les fréquentations et les espaces de rencontres (lieu de travail, maison de jeunes, école) dont peuvent bénéficier les jeunes. L'ancienneté de l'immigration, le degré d'ancrage dans le pays d'accueil et le contexte conjoncturel de l'installation familiale sont des facteurs socio-historiques d'une grande importance, capables d'expliquer le degré de participation de ces jeunes aux structures formelles du pays d'origine.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUBAKRI H., 1985. « Modes de gestion et réinvestissements chez les commerçants tunisiens à Paris ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, I, 4, pp. 49-65.
- CAMILIERI C., 1990. « Positionnement identitaire chez l'adolescent maghrébin en France », in *Adolescence et identité* (N. Kridis éd.), Marseille, Hommes et perspectives.
- DUBET F., 1993. « Processus migratoires et nouvelles générations en Europe : entre marginalisation et intégration », in Dubet & al. *Marché intérieur européen, immigration et pays tiers. Réflexions prospectives*. BIT, Genève, MIG/WP73.
- DUMON W. et al., 1989. « Family and Migration », *Migrations Internationales-International Migrations*, XXVII, n°2, pp. 251-290.
- FELD S., 1988. « L'identification et l'efficacité des politiques migratoires », in *Migrations internationales. Problèmes de mesures, évolutions récentes et efficacité des politiques*. Paris, AIDELF, pp. 261-277.
- FELD S., MANÇO A., BIREN P., 1993. « Indépendants d'origine étrangère. Présentation théorique et enquêtes », in *Analyse de l'évolution récente des perspectives d'insertion de la main d'oeuvre étrangère dans un marché en mutation* (S. Feld éd.), Liège, S.P.P.S - Groupe de Recherche Economique et Sociale sur la Population, Université de Liège.
- FELD S. et MANÇO A., 1994. « Générations d'immigrés et intégration », in *Héritage et transferts entre générations* (P. Pesticau éd.), Bruxelles, De Boeck, 286 p.
- GURAK D.T. et CACES F., 1992. « Migration Networks and the Shaping of Migration Systems » in Kritz M., Lim L. & Zlotnik H. éd. *International Migration Systems*, Oxford Clarendon Press, pp. 150-176.
- KESTELOOT C., 1990. « L'écologie sociale et la répartition territoriale des étrangers », in *Immigration et nouveaux pluralismes* (A. Bastenier et F. Dassetto eds.), Bruxelles, De Boeck.
- LOUTZ N., 1992. « Représentations et rapports à la santé. Une approche comparative des personnes âgées belges et turques », in *Turcs de Belgique. Identités et trajectoires d'une minorité* (A. et U. Manço eds.), Bruxelles, Info-Türk, 288 p.
- MASSEY D.S. et al. 1993. « Theories of International Migration : Review and Appraisal ». *Population and Development Review*, Vol.19, N° 3, pp. 431-466.
- MANÇO A., 1992. « Typologie des trajectoires d'intégration au marché de l'emploi des jeunes étrangers », in *Analyse de l'évolution récente des perspectives d'insertion de la main d'oeuvre étrangère dans un marché en mutation* (S. Feld éd.). G.R.E.S.P., Université de Liège.
- MANÇO A., 1994. « Intégrisme et intégration : analyse d'une collaboration belgo-immigrée dans la région visétoise (Belgique) ». *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 19, pp. 49-66.

- MANÇO A. et MANÇO U., 1991. « Enquête auprès des jeunes issus de l'immigration sur l'insertion aux structures de formation et au marché du travail. 4ème partie : familles, scolarité et insertion », in *Le processus d'intégration économique et social de la population étrangère sur le marché du travail en Belgique (francophone)* (S. Feld éd.), Liège, S.P.P.S - G. R. E. S P., Université de Liège.
- NAUCK B., 1991. *Social participation of Turkish migrants in the Federal Republic of Germany*, Weingarten.
- STARK O., 1991. *The Migration of Labour*, Oxford, Basil Blackwell.
- WALDINGER C. & al., 1990. *Ethnic entrepreneurs*, New-York, Londres, Sage Pub.
- ZEROULOU Z., 1985. « Mobilisation familiale et réussite scolaire ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, I, 2, pp. 107-117.